

INFORMATIONS CLIENTS PROFESSIONNELS Grille Tarifaire au 1^{er} Avril 2023

Indice de base : 11.52€ (hors application d'obligation d'une CCN)
Susceptible d'évoluer

Activités	€/h/salarié	Coefficient
TARIF UNIQUE	22.00 €	1.91
Si de technicité particulière <i>Agent de proximité, entretien espaces verts, entretien locaux ponctuel,</i>	23.00 €	2.00

Devis gratuit sur simple demande

Nous étudions toutes vos demandes de prestations
quelque soit le domaine...
Contactez-nous pour en discuter !

Frais annexes

Adhésion (annuelle)	10,00 €
Heures supplémentaires de la 36 ^{ème} à la 43 ^{ème} *	25%
Heures supplémentaires de la 44 ^{ème} à la 48 ^{ème} *	50%
Heures de nuit (travail de 21h à 6h) *	25%
*selon convention collective	
Heure du dimanche	Selon convention collective

Clauses d'insertion

En tant qu'association intermédiaire, TREMPLIN TRAVAIL est répertoriée par les Pouvoirs Publics en tant qu'opérateur d'insertion pour répondre aux critères des marchés avec clauses d'insertion d'ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, du Conseil Départemental et des clauses dites NPNRU.

Rappels

Le client fournit le matériel et les matériaux nécessaires à la bonne réalisation de la prestation.
Le client est responsable de la sécurité des salarié.e.s et leur fournit les EPI pour lui permettre de travailler dans les meilleures conditions.

Durée minimale facturée par intervention : 1 heure

Taux facturation = indice de base x coefficient de l'activité